

4.

L'ÉMERGENCE DE TIERS-LIEUX DANS LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

VERS UNE NOUVELLE FORME DE DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ?

Pauline Juvenez,

Docteure en sciences de l'éducation (CREN, Université de Nantes, 2021),
travailleuse sociale en IMPro et contributrice au réseau régional
des Hauts-de-France la Compagnie des Tiers-Lieux

Dans cet article, nous présenterons tout d'abord le contexte socio-historique des innovations sociales dans le secteur médico-social, contexte dans lequel ont vu le jour des projets de tiers-lieux portés par des structures médico-sociales. Nous exposerons ensuite la méthodologie de recherche employée, une approche selon la Grounded Theory au sein de trois tiers-lieux et auprès d'un projet de tiers-lieu, issus de trois régions différentes. Après être revenues sur les différentes interprétations et mises en œuvre de ce qu'est « faire tiers-lieu », les analyses des entretiens réalisés auprès des quatre tiers-lieux éclaireront la nature des activités ainsi que le cadre dans lesquelles elles sont proposées. Cette analyse nous permettra de différencier ces tiers-lieux des structures médico-sociales traditionnelles et de comprendre en quoi ils se différencient d'une offre de service médico-social.

Mots-clés

Médico-social; Tiers-lieux; Dispositif; Innovation sociale; Grounded theory

Introduction

Cet article vise à étudier la dynamique à l'œuvre à travers des espaces identifiés comme « tiers-lieux », portés par des associations médico-sociales ou organisations porteuses de valeurs contribuant au mieux-être de personnes identifiées comme vulnérables. Notre propos s'articule autour de la problématique suivante : entre pratiques innovantes et schémas classiques : comment des acteurs du médico-social interprètent et mettent en œuvre le fait de « faire tiers-lieu ». Par « faire tiers-lieu », nous entendons les méthodes employées pour mettre en place les conditions d'opérationnalisation des critères qui constituent un tiers-lieu (Oldenburg, 1989 ; Burret, 2018). Cette étude cherchera à identifier les défis associés à ces pratiques innovantes (Bucolo *et al.*, 2014), qui semblent combiner des activités et des revenus pour finalement revenir à des modèles économiques, des activités et une gouvernance plus traditionnels dans les structures médico-sociales à destination de différents publics vulnérables ou en situation de handicap. Une fois que le contexte et la méthodologie auprès des différents terrains d'étude auront été présentés, nous détaillerons comment est interprété « faire tiers-lieu » par ces différents acteurs, comment cela s'opérationnalise-t-il dans les activités proposées et enfin quelles sont les différences observées entre une proposition de service médico-social conventionnelle et les tiers-lieux étudiés.

270

Contexte socio-historique

Dans le secteur associatif médico-social, un glissement des subventions publiques vers des commandes publiques est observable depuis vingt ans (Prouteau & Tchernonog, 2017), réduisant ainsi les moyens et l'autonomie des structures concernées, générant une réelle crise. Ce mouvement de contrainte des financements vient impacter directement les établissements médico-sociaux qui sont financés selon leur catégorie, par des fonds issus de l'État, de l'assurance maladie, du fonds d'intervention régional et du conseil départemental au titre de l'aide sociale. Les effets sur les professionnels et les personnes accompagnées sont : une relation éducative qui se distend ainsi qu'un raccourcissement du temps pour comprendre, recueillir les besoins des personnes et mettre en œuvre des propositions adaptées pour y répondre (rapport FEHAP et Nexem, 2022). En outre, nous constatons des carences de places, de possibilités d'accompagnement, d'adaptabilité des structures (études réalisées par plusieurs CREAI²²⁵ : (Bourgarel & Etchegaray, 2015 ;

225. CREAI : Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations, association loi 1901, est un organisme de concertation, d'étude, de conseil et de formation, à l'interface des opérateurs publics ou associatifs de l'action sociale et médico-sociale et des pouvoirs publics. Les CREAI sont organisés en fédération nationale.

Bourgarel & Bert, 2016; Etchegaray *et al.*, 2017). De nouvelles problématiques croisées apparaissent (déficience intellectuelle et vieillissement, ou encore troubles du spectre autistique et vieillissement), faisant appel à de nouvelles compétences de la part des professionnels, sollicitant une transformation de l'offre de formation et donc des métiers. Le secteur médico-social subit une perte de sens dans la pratique des métiers et donc de recrutement, et semble projeté dans une dynamique de renouveau, nourrie par des initiatives qui se déploient sur différents territoires en France. Ce mouvement d'innovation sociale (Fossati *et al.*, 2018; Hubert, 2022) se développe afin de trouver d'autres manières de faire sans ces moyens précédemment alloués, répondant ainsi à une volonté de retrouver du sens au travail en tentant de travailler autrement. Ainsi, des acteurs comme des éducateurs isolés, des directeurs d'établissement et des services d'un pôle associatif se regroupent (Ducret, 2020; Fasshauer & Ferreira de Moura, 2023) et décident de mettre en place, avec les possibilités à leur disposition, d'autres organisations de l'accompagnement social – non sans une certaine forme de bricolage (Boissonnade, 2013; Lévi-Strauss, 1985). Les médiathèques font figure de référence dans l'éducation populaire (Martel, 2017, p. 52) et ont été le creuset des premiers espaces tiers identifiés et évalués comme tels. Des propositions d'innovation sociale, en lien avec le secteur médico-social, identifiées comme « tiers-lieux inclusifs ou solidaires », existent depuis quelques années déjà : le dispositif EMAUTIS²²⁶, la Mue du Lotus²²⁷, L'Autre Estaminet²²⁸, le Parallèle²²⁹ ou encore les Grandes Voisines²³⁰. La politique de l'État concernant le financement de ces initiatives de tiers-lieux a revêtu de nombreux aspects, selon des niveaux d'intervention différents : des appels à projets, à manifestations d'intérêt ou encore l'attribution de fonds européens. Ces propositions viennent donner à l'action publique une forme plus organique, ouvrant des champs d'action dans le secteur médico-social, comme une invitation à s'ouvrir sur le territoire et ses acteurs. Dans sa thèse, Antoine Burret définit conceptuellement le tiers-lieu comme « une configuration sociale où la rencontre entre des entités individuées engage intentionnellement à la conception de représentations communes » (Burret, 2017, p. 238), ce qui correspond tout à fait aux propositions qui se développent çà et là dans le secteur médico-social. Les tiers-lieux identifiés comme inclusifs sont définis par un accueil inconditionnel, une modularité d'aménagement des espaces, rassem-

226. <<https://www.unapei.org/article/emaumis-personnalise-laccueil-des-enfants-autistes>>, consulté le 10 janvier 2024.

227. <<https://cietoutvabien.com/la-mue-du-lotus>>, consulté le 20 mars 2019.

228. <<https://lautre-estaminet.com>>, consulté le 20 février 2024.

229. Eugène-Maestracci, M. (2022). « Le tiers-lieu Le Parallèle : un espace modulable pour aller au-devant des jeunes », *Cahiers de l'action*, 59(2), p. 55-65, <<https://doi.org/10.3917/cact.059.0055>>, consulté le 15 juillet 2023.

230. <<https://lesgrandesvoisines.org/le-projet>>, consulté le 10 avril 2024.

blant une communauté mixte qui suppose l'accueil de personnes identifiées comme vulnérables. Quelques exemples de tiers-lieux inclusifs sont situés dans des quartiers prioritaires (Glémoin et Billaudeau, 2022), adossés à des EHPAD (Royer, 2022; De la Hossieraye *et al.*, 2023), ou encore portés par des structures médico-sociales (Dubus, 2009; Eugène-Maestracci, 2022; Tehel *et al.*, 2023); ce sont d'ailleurs ces derniers qui ont retenu notre attention pour cette étude.

Méthodologie

Dans une visée exploratoire et compréhensive, nous avons interrogé quatre coordinateurs de projets qui « font tiers-lieu » à leur manière, portés par des acteurs du secteur médico-social de trois régions différentes : le Céanothe (Haubourdin, Hauts de France), Les Partageurs (Métropole Européenne de Lille, Hauts de France), La Ressourcerie (Bordeaux, Nouvelle-Aquitaine) ainsi que les porteurs d'un projet de tiers-lieu calvadosien (Méridon-Canon, Normandie). Nous avons choisi des associations porteuses (ou groupe mutualiste) de projets de tiers-lieux de taille moyenne à grande (20 salariés et plus) et existant depuis plus d'une dizaine d'années. Ce choix repose sur la volonté d'explorer comment une association ou groupe à but non lucratif, inscrit sur un territoire local et reconnu pour ses actions, se saisit d'une dynamique tiers-lieu.

Nous avons suivi, pour cette analyse circonstanciée, une méthodologie de recherche qualitative : la Grounded Theory (Guillemette & Luckerhoff, 2012). Premièrement, la pertinence de cette méthodologie pour cette étude se trouve dans une ouverture face aux données du terrain, loin d'une dynamique de validation d'hypothèse. Deuxièmement, la Grounded Theory fournit une analyse de situation, de processus, sans pour autant aller vers une généralisation des pratiques observées. Elle nous offre la possibilité de rester ouvertes à toutes les propositions émanant des recueils de données, en se concentrant sur ce qui émerge. Nous nous inscrivons dans une approche compréhensive²³¹ (Charmillot & Dayer, 2007) de la situation étudiée. L'objectif est d'obtenir une analyse fine des mises en œuvre de « faire tiers-lieu », tendant vers une théorie nouvelle (ce qui n'est pas le cas ici, la recherche étant encore en cours), à travers le codage des verbatims enregistrés. Nous posons dès à présent un présupposé (Guillemette & Luckerhoff, 2012, p. 69-70), que nous identifions comme biais cognitif (issu de notre expérience professionnelle) : *a priori*, les espaces tiers-lieux observés ressemblent parfois à des dispositifs ou des services

231. L'approche compréhensive suppose l'étude d'une situation ou d'un phénomène dans son ensemble comme système complexe et dynamique, notamment en refusant ainsi l'attribution de l'origine du phénomène à une seule cause. Max Weber en propose une vision des formes de relations sociales au même plan que celui de l'existence individuelle.

hors les murs, ou à vocation plus ouverte, plus citoyenne que les établissements existants.

Deux entretiens ont été réalisés auprès de chacun des tiers-lieux sélectionnés. Nous avons élaboré un questionnaire thématique à visée d'entretien semi-directif auprès des porteurs du projet de lieu, et/ou coordinateurs du lieu. Ce dernier a eu pour but de préciser les positionnements des interviewés par rapport à l'innovation sociale et de revenir aux différents niveaux d'effets du lieu : individuel, collectif et social.

Terrains d'étude

Nous allons maintenant détailler les différents terrains explorés pour cette étude. Le Céanothe [espace libre et citoyen], tiers-lieu situé en zone périurbaine de Haubourdin (commune intégrée à la métropole lilloise), est porté par l'association médico-sociale et historiquement familiale, les Papillons Blancs de Lille. Le foyer de vie auquel est accolé le tiers-lieu, existe depuis une dizaine d'années et est bien repéré par les habitants dans le paysage haubourдиноis, point précisé par la cheffe de service. L'ouverture d'une résidence intermédiaire d'une vingtaine de personnes a été combinée avec l'ouverture du Céanothe en 2022. Aujourd'hui, les activités de tiers-lieu sont coordonnées par quatre personnes, un salarié des Papillons Blancs, la cheffe de service du foyer, une personne en service civique et une stagiaire. Le Céanothe héberge des activités de médiathèque gratuite (consultation sur place), de restauration et salon de thé, d'offres culturelles, d'activités créatives (tricot, jeux, etc.) à destination de tous, puisque les propositions ne sont pas réservées aux bénéficiaires du foyer de vie et de la résidence. Des particuliers, des associations ou des prestataires peuvent utiliser gratuitement l'espace du Céanothe pour proposer des activités ouvertes à tous. La programmation se fait de manière collective avec une petite communauté hétérogène d'usagers composée de résidents, bénéficiaires, d'associations et de particuliers investis (ou souhaitant s'investir dans la vie du Céanothe).

La Ressourcerie, située en centre-ville de Bordeaux, accessible en transports en commun, est une association porteuse d'un tiers-lieu entièrement financé par Malakoff Humanis, à destination des aidants. Malakoff Humanis est un groupe de protection sociale pour particuliers et professionnels, mutualiste et à but non lucratif. Créé en 2019, il est issu des regroupements successifs de différentes instances de mutuelles historiques dont la création des premières entités remonte aux années 1970. Le projet entrepreneurial et tiers-lieu La Ressourcerie a ouvert en avril 2019. Six femmes travaillent au tiers-lieu sous des modalités différentes : mise à disposition sur le projet, et portage salarial. L'objectif de ce lieu est d'offrir un espace de lien et de ressources sociales pour les aidants, car la situation d'aidance n'est pas toujours identifiée ni légitimée par les personnes la vivant, malgré la charge mentale

et physique, ou encore l'isolement que cette condition peut entraîner (Garric *et al.*, 2020). Par une « situation d'aidance », nous nous référons aux propos de Bouisson et Meneau (2015, p. 40-54) qui la définissent comme la temporalité où sont actifs « l'ensemble des systèmes produits et producteurs des liens aidant-aidé ». De l'accompagnement social dans les démarches et des temps plus conviviaux autour d'activités créatives (dessin à l'aquarelle, randonnées, sorties culturelles, temps de déjeuners partagés, etc.) sont proposés à toutes les personnes qui passent la porte de la Ressourcerie. Les activités sont toutes gratuites ou à faible coût, pour limiter les freins financiers.

Dans un faubourg de Lille, le quartier de Moulins, se trouve le tiers-lieu Les Partageurs, porté par l'association Ensemble Autrement (créée en 1987) ; plus précisément le pôle de vie sociale qui regroupe des services d'aide à la vie sociale adressés à des personnes atteintes de troubles psychiques. L'espace d'accueil, ouvert depuis 2022, se trouve en bas d'un habitat inclusif de la même association et comprend une seule salle, dont les usages sont, de fait, très variés. Les activités proposées sont pour les adhérents de l'association et les prix sont plafonnés. Des activités très diverses sont mises à disposition, toutes répondant aux besoins et envies exprimés par les usagers. En outre, des activités créatives proposées par des bénéficiaires (broderie, bricolage, écriture, dessin, fleurs séchées, origami, théâtre, chant), ou par des associations (permanence numérique, mosaïque), mais aussi des ateliers de sensibilisation ou de détente (sophrologie) sont assurés par des autoentrepreneuses. Ensemble Autrement propose également des services d'accès aux loisirs et à la culture (externalisation du service de l'association) et des temps d'orientation sociale. Sachant que le lieu est ouvert à tous, l'accompagnement social se limite à un aiguillage vers des services dédiés (dans ou hors de l'association, vers le milieu protégé ou bien le droit commun).

Siel Bleu, association nationale de sport adapté à destination des seniors, créée depuis 1997, développe depuis quelques années des projets s'apparentant à des tiers-lieux. Ouverte depuis 2011, l'antenne du Calvados a identifié avec ses partenaires locaux un manque de salle ou un déficit d'accessibilité des salles pour proposer des activités sportives adaptées (fréquentation actuelle de 50 personnes). Afin de répondre à ce besoin, se dessine un projet d'ouverture de tiers-lieu avec pour axes principaux d'action les valeurs issues de Siel Bleu. Ces valeurs s'articulent autour de quatre axes du développement de la qualité de vie : la pratique d'une activité physique adaptée, prendre soin de son alimentation, développement de la mobilité douce et proposition de séjours de reconstruction post-maladie. Ce projet est co-porté par une structure qui propose de l'accueil de jour et une plateforme de répit à destination des aidants, et qui rejoint les mêmes valeurs que Siel Bleu. Le terrain identifié se trouve en proximité d'un EHPAD et d'une résidence autonomie²³²,

232. Résidence autonomie : ensemble de logements pour les personnes âgées associé à des services

en centre-ville de Mézidon-Canon et est accessible en transports en commun. Le lieu imaginé est encore en construction sur différents plans : la zone géographique est déterminée mais pas l'organisation des bâtiments ni leur futur agencement. La communauté continue à se construire autour de réunions de copilotage où une gouvernance horizontale est adoptée.

Nous allons revenir sur les définitions de l'expression « faire tiers-lieu » et préciser leurs mises en œuvre. Ces quatre lieux en sont les creusets.

« Faire-tiers lieu », des interprétations opérationnelles différentes

La dynamique de « faire tiers-lieu » s'appuie sur une définition différente selon les régions et les organismes qui la déterminent. Historiquement, Ray Oldenburg (1989) définit le tiers-lieu comme un terrain neutre, dans une ouverture inconditionnelle, un lieu facilitant la communication, accommodant et accessible (dans le temps et l'espace), constitué par communauté décisionnelle, ce qui fait du lieu un espace joyeux, convivial et ressourçant. Récemment, Antoine Burret donne au tiers-lieu des caractéristiques qui supposent une grande liberté de mise en œuvre (Burret, 2018, p. 50-52). Christine Liefoghe (2018) reconnaît la dimension créative du tiers-lieu comme un espace transitionnel « ni dedans, ni dehors » suivant les propos de Winnicott (1975). Ces axes sont des paramètres à prendre en compte mais il n'existe pas de charte ou de norme visant à exclure des pratiques qui ne respecteraient pas l'un ou l'autre des axes évoqués ci-dessus. « Faire tiers-lieu » consiste dans les méthodes déployées pour mettre en œuvre les conditions de réalisation de ces critères. La Coopérative Tiers-Lieux²³³, réseau des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine, modélise les relations de « faire tiers-lieu » à travers un « contrat social trilogique » qui associe autour du projet de tiers-lieu « un parcours d'émancipation individuelle, une dynamique collective et une démarche motivée par l'intérêt général » (Coopérative Tiers-Lieux, 2024, p. 13).

L'interprétation des définitions de ce que constitue « faire tiers-lieu » par les différents acteurs interrogés traduit une pluralité de points de vue, et une appropriation assez singulière de la mise en œuvre de cette définition d'un processus assez organique. Pour les Partageurs et La Ressourcerie, « faire tiers-lieu » tient surtout à l'adresse de services vers une population ciblée : des personnes identifiées comme vulnérables ou des aidants, mais qui ne sont pas liées au tiers-lieu par quelque contrat (que ce soient des aides sociales ou bien une adhésion). Au Céanothe, en revanche, les activités proposées sont libres d'accès à tous. D'ailleurs, le mot « inclusion » dans ce dernier lieu n'est pas évoqué comme objet de réflexion, mais les

collectifs, souvent construit à proximité des commerces, des transports et des services.

233. Coopérative Tiers-Lieux, réseau des tiers-lieux de la région Nouvelle-Aquitaine.

usagers du tiers-lieu discutent plutôt l'accessibilité des activités proposées et de leur bonne cohabitation dans la salle principale.

Face à des envies et des actions pour accompagner et accueillir différemment, sommes-nous face à des propositions d'innovation sociale? Les coordinateurs interviewés nomment leurs actions comme telles. L'innovation se traduit sur l'approche générale du projet, en proposant un lieu pour des personnes en situation d'aidance mais ouvert à tous²³⁴, co-construit, et utilisant la méthode du *design thinking*²³⁵ sur des périodes de quelques semaines à quelques mois. L'innovation sociale dans les tiers-lieux passe par la mise en lumière de publics aux besoins particuliers, en s'adressant à un public qui n'est pas sensibilisé à un enjeu de situation de vulnérabilité particulière (individus atteints de troubles psychiques, situation d'aidance). Au tiers-lieu Les Partageurs, l'innovation sociale passe par la participation des usagers aux activités et au projet, soutenant une forme d'autodétermination personnelle. Dans ce lieu, les membres de la coordination misent sur les glissements réciproques qui s'opèrent entre l'émancipation personnelle et la construction du collectif. Le respect des envies et besoins des usagers du tiers-lieu rejoint des manières de faire que l'on retrouve en structure médico-sociale classique, cependant la souplesse du projet, l'implication des usagers au cœur du projet et les démarches de *design thinking* sont des éléments que l'on peut identifier, dans ce secteur comme des innovations sociales.

276

Ce tableau permet d'identifier synthétiquement les communs à ces trois lieux : des services et des lieux qui s'adressent à un public plus large que les seuls bénéficiaires de l'association gestionnaires, une certaine souplesse dans la programmation (qui se veut modulable selon les retours des usagers) et surtout le respect du temps nécessaire à l'accompagnement des personnes (ce qui constitue un point de crise dans le secteur médico-social). Nous allons détailler par la suite leur mise en œuvre concrète.

234. En opposition à de nombreux lieux ouverts spécifiquement pour des aidants.

235. Le *design thinking* renvoie à une pratique itérative d'essais-erreurs, s'appuyant sur les expériences des usagers, dans une visée d'amélioration (Brown, T. & Wyatt, J. 2010).

Formes d'innovation sociale repérées	Les Partageurs	Le Céanothe	La Ressourcerie	Projet Siel Bleu
Services proposés à tous	X	X	X	X
Usages des lieux par des publics différents	X	X	X	X
Réflexion du projet co-construite avec les usagers (bénéficiaires et association gestionnaire)	X	X		X
Spontanéité dans la programmation (design thinking)	X	X	X	
Échanges de services fondés sur la confiance (pas de contractualisation écrite de l'échange)		X		
Respect du temps nécessaire à l'accompagnement des personnes (dans la proposition de services)	X	X	X	

Modifier les conditions des rapports sociaux : la clé de « faire tiers-lieu » pour des structures médico-sociales ?

Détaillons dans cette partie des activités proposées afin de comprendre plus précisément la mise en œuvre de certains critères de « faire tiers-lieu ».

L'analyse de ces entretiens a permis de faire émerger plusieurs profils de lieux : une proposition reposant sur une activité principale d'accompagnement social au sens large (similaire à celle du groupe gestionnaire), des propositions proposant des activités autour du bien-être, et une dernière catégorie autour d'une activité commerciale de restauration.

Les activités proposées dans les tiers-lieux interrogés sont toutes à destination des bénéficiaires, usagers ou adhérents du tiers-lieu. Nous nommerons ici « bénéficiaires » les personnes qui ont cotisé par une adhésion ou qui perçoivent des aides sociales qui permettent d'accéder aux services du groupe gestionnaire. En structure médico-sociale classique, il y a un contrat financier entre les activités et les bénéficiaires des activités (ils paient pour les activités). Pour les lieux ouverts (La Ressourcerie, le Céanothe et Les Partageurs), la cible du public change : tous peuvent participer (pas seulement les bénéficiaires).

La mixité des publics accueillis au sein du lieu est une donnée qui légitime leur appellation « tiers-lieu » puisque la question de l'accueil inconditionnel est un critère d'identification de cette appellation. Burret précise à ce propos : « Pour qu'il y ait tiers-lieu, la rencontre doit avoir lieu entre des personnes hétérogènes, quelles qu'elles soient » (Burret, 2018, p. 50), faire tiers-lieu tient donc dans la mise en place de conditions possibles de rencontres hétérogènes.

Au tiers-lieu Les Partageurs, les actions proposées ressemblent fortement aux activités de jour ou de loisirs proposées par Ensemble Autrement²³⁶, hormis que des habitants du quartier peuvent se joindre à eux lors de ces temps. Nous retrouvons cette volonté de mixité dans le projet normand porté par Siel Bleu. Au Céanothe, l'ensemble des propositions sont ouvertes à tous, ce qui permet structurellement une mixité des publics, renforcée par l'agencement spatial de la salle où cohabitent souvent deux activités. La convivialité peut donc être identifiée comme socle de rencontre et de mixité, où se construisent patiemment des marqueurs d'une société du bien-vivre. Ces temps peuvent être identifiés comme des « outils conviviaux » (Illich, 1973) qui permettent de se projeter dans d'autres formes de rapports sociaux, détachés d'une logique de consommation (Caillé *et al.*, 2011). Là encore, ce point est identifié comme critère de ce qui « fait tiers-lieu ». La médiathèque, le salon de thé et le restaurant du Céanothe en sont des illustrations. Concernant les différences dans les accompagnements de personnes, les activités du Céanothe sont accessibles également aux résidents du foyer attendant, toujours en présence d'un professionnel du foyer. Habituellement, les actes d'accompagnement sont régulés par les projets d'établissement, promulgués par des professionnels diplômés et inscrits dans un règlement intérieur, et individualisés *via* les projets de vie des bénéficiaires. Or au Céanothe, la restauration et les concerts proposés, les ateliers tricots, le marché de Noël ne répondent pas en premier lieu à des besoins individuels mais sont des propositions qui permettent de rassembler un public hétéroclite, en ouvrant le lieu à d'autres personnes qu'aux résidents du foyer. Lors de leur participation à ces activités, les actions des résidents ne sont pas toutes évaluées en fonction de leur projet d'accompagnement (contrairement à d'autres activités du foyer). Un exemple d'accompagnement est venu questionner les professionnels : au Céanothe, T., résident du foyer, s'est désengagé du projet de salon de thé dans lequel il se sentait impliqué et auquel il n'a pas souhaité donner suite. Ce retrait du projet n'avait pas été anticipé par l'équipe éducative et vient questionner les pratiques classiques d'accompagnement : les activités, dans lesquelles les bénéficiaires du foyer s'inscrivent, répondent à des objectifs co-écrits avec l'équipe éducative, pour une durée de quelques mois à un an. Or, le principe du tiers-lieu suppose un engagement plus souple dans le temps, à l'inverse de la proposition éducative et vient questionner la libre contribution au projet de tiers-lieu. À La Ressourcerie,

236. Association gestionnaire du tiers-lieu Les Partageurs, ndlr.

l'accompagnement social et les activités proposées sont financés dans une logique de « coûts évités » (Campéon & Le Bihan-Youinou, 2016). Nous identifions néanmoins des temps conviviaux qui favorisent des temps de rencontre (déjeuners partagés, espace café). Bien que les services proposés soient entièrement gratuits pour les aidants, La Ressourcerie pose tout de même la question de la différence entre l'offre de service classique ou innovante et celle de « faire tiers-lieu », au-delà du simple aspect financier, qu'en est-il plus précisément dans les autres lieux ? Faire tiers-lieu à La Ressourcerie, vient modifier l'offre de service classique, en s'adressant à un public mixte, en développant un projet où les bénéficiaires ont une voix et s'émanent en participant au projet collectif.

Un exemple saillant traite d'une relation fondée sur la confiance dans les usagers. Contrairement à des pratiques détaillées à l'écrit et contractualisées (concernant l'accompagnement des personnes ou les usages des lieux), l'occupation de la salle au Céanothe se fait à la suite d'une rencontre avec la coordination du lieu et un prêt de clés de la salle, dans une totale relation de confiance, sans conventionnement écrit pour le moment. Les interviewés précisent que l'organisation et le système du secteur médico-social peuvent générer des freins à l'accès aux activités, aux propositions faites par les usagers du tiers-lieu et qu'ils ne souhaitent pas reproduire ce cadre au Céanothe :

« On peut venir comme ça / on a le code de la boîte à clés, c'est très étrange [...] en fait ça a plutôt tendance à surprendre et parfois à faire plus peur parce que ce n'est pas assez carré peut-être alors qu'en fait le but c'est que ce soit juste ouvert tout le temps et que ça ne dépende pas que de nous. » (S. D. et P. P., entretien du 25 mars 2024)

279

Pour le moment, la gestion de l'accueil du public est tacitement sous la responsabilité de l'association, puisque le lieu est légalement et juridiquement une extension du foyer de vie attendant. L'échange proposé ici (le prêt de la salle contre une proposition d'activité ouverte à tous), se situe donc dans une logique de propositions non lucratives, sans échange monétaire ni condition sociale. Les établissements médico-sociaux sont des structures dont le revenu principal est l'accompagnement des personnes vulnérables (et/ou lieu de vie), or proposer une activité qui ne participe pas au modèle économique est également un critère d'identification de cet espace comme un tiers-lieu.

Il est important de repérer que les projets de tiers-lieux interrogés ne sont pas dissociés juridiquement de l'organisation gestionnaire (hormis pour La Ressourcerie, qui est portée par une association), bien que cela ne soit pas identifié comme un frein à la liberté d'action dans le tiers-lieu. Cette particularité met en perspective la définition de tiers-lieu (Burret, 2018) qui spécifie que les usagers ne sont pas censés avoir de liens contractuels ou de subordination entre eux.

Précisément, les coordinateurs des tiers-lieux interviewés sont salariés des associations gestionnaires, ce qui vient interroger la liberté d'action dans le tiers-lieu. Ici les communautés d'usagers sont mixtes, avec la spécificité d'accueillir des bénéficiaires du groupe gestionnaire : certains sont liés par contrat et d'autres sont des usagers « libres ». Les coordinateurs rencontrés ont signé un contrat de travail avec l'entité de gestion doivent respecter certaines conditions, telles que la durée de travail et les tâches à accomplir. Il devient donc difficile de justifier un refus ou un manque d'engagement envers une activité, une action ou une mission au sein du tiers-lieu. L'évolutivité du projet de tiers-lieu pourrait supposer une organisation plus organique du travail, et sûrement plus complexe à gérer que des contrats de type CDI.

Conclusion

Les entretiens révèlent une diversité de sens et d'applications du concept de « tiers-lieu », malgré l'unanimité des participants à accepter la définition proposée par la Coopérative Tiers-Lieux (2024, p. 13). Pour résumer ce qui a été observé, « faire tiers-lieu » tient à une mixité dans les publics accueillis au sein du lieu, lors des activités proposées (des personnes accompagnées par l'association porteuse côtoient des habitants), à une variété de propositions d'activités qui ne sont pas directement en lien avec un projet d'accompagnement et à une liberté d'engagement au sein du lieu (d'y venir ou non, sans aucun engagement particulier). Les lieux visités étant tous relativement jeunes (depuis 5 ans maximum), ils sont encore tous portés financièrement par les associations et groupes qui les pilotent, ce dernier point remettant en question la dimension autonome et créative du lieu, notamment au niveau des décisions qui peuvent être prises. Cependant, la pluralité de définitions et d'intégration individuelle de ces dynamiques de relation laisse le champ libre à de nombreuses manières de faire.

La question du temps dans les tiers-lieux est primordiale : à l'inverse des établissements médico-sociaux classiques, il y a au sein de ces espaces-temps, de ces manières de « faire tiers-lieu », une prise en compte d'une temporalité nécessaire, à deux niveaux. Le premier niveau est celui de la relation d'accompagnement et le second niveau concerne le temps du projet collectif, qui vise un mieux vivre ensemble (au niveau sociétal). Nous avons identifié des volontés individuelles et collectives de fonctionner autrement, d'outrepasser les logiques organisationnelles associatives pratiquées dans le secteur médico-social, mais souvent entravées par l'accès à des moyens financiers et humains. Il semble en effet plus simple de mettre à disposition des ressources déjà existantes au service du projet de tiers-lieu, en définissant un cadre d'action différencié (mixité de publics accueillis, diversité d'activités proposées, ouverture aux autres partenaires du territoire, etc.), que de proposer un autre cadre, aux contours et habitudes encore non expérimentés.

Ces analyses ouvrent à d'autres questionnements, qu'il sera bon par la suite, de soumettre aux acteurs de terrain (porteurs de projets de tiers-lieux). Deux se dégagent, premièrement, concernant les modes de gouvernance plus horizontaux, fondés sur des contributions libres, qui pourraient traduire une vraie volonté de souplesse dans les engagements des acteurs de la communauté. Deuxièmement, nous pourrions nous interroger sur la potentialité de la dynamique de « faire tiers-lieu » comme une possible solution de transformation de l'offre médico-sociale. En se professionnalisant depuis quelques années (notamment grâce aux formations pour apprendre à piloter un tiers-lieu, aux formations universitaires ou directement dispensées par ces lieux), le mouvement du « faire tiers-lieu » répond désormais à des normes identifiables et tend à être de plus en plus légitimé par les institutions médico-sociales.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Boissonnade, J. (2013). « L'émancipation coopérative face à la compétence participative », *Politique et Sociétés*, 32(1), p. 107-127.
- Bouisson, J. & Meneau, T. (2015). « Esquisse d'une théorie de l'aide », dans Bouisson, J., Amieva, H. (dir.), *L'aide aux aidants, à l'aide! Concepts, modèles, méthodes et défis*, Paris, In Press, p. 40-54.
- Bourgarel, S. & Bert, L. (2016). *Analyse de l'offre et des listes d'attente dans les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adultes dans les Hautes-Alpes*. Marseille, CREAI PACA-Corse, <https://ancreai.org/etudes/analyse-de-loffre-et-des-listes-dattente-dans-les-etablissements-et-services-medico-sociaux-pour-enfants-et-adultes-dans-les-hautes-alpes-2>, étude consultée le 10 juin 2024.
- Bourgarel, S. & Etchegaray, A. (2015). *Amélioration de la connaissance des besoins et de l'offre médico-sociale dans les Alpes-Maritimes*. Marseille, CREAI PACA-Corse. <https://ancreai.org/etudes/amelioration-de-la-connaissance-des-besoins-et-de-loffre-medico-sociale-dans-les-alpes-maritimes>, étude consultée le 10 juin 2024.
- Brown, T. & Wyatt, J. (2010). « Design Thinking for Social Innovation », *Development Outreach*, 12(1), p. 29-43.
- Bucolo, E., Eynaud, P. & Laville, J.-L. (2014). « Innovations sociales et services sociaux, une approche européenne », dans Klein, J.-L., Laville, J.-L. & Moulaert, F. (dir.), *L'innovation sociale*, Toulouse, Éditions Érès, p. 143.
- Burret, A. (2018). « Refaire le monde en tiers-lieu », *L'Observatoire des Politiques Culturelles*, 52, p. 50-52.
- Burret, A. (2017). *Étude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service*. Thèse de doctorat. Sociologie et anthropologie. Université de Lyon, Lyon, 350 p.
- Caillé, A., Humbert, M., Latouche, S. & Viveret, P. (2011). *De la convivialité. Dialogues sur la société conviviale à venir*, Paris, La Découverte.
- Campéon, A. & Le Bihan-Youinou, B. (2016). « Le développement des dispositifs d'aide aux aidants : une démarche d'investissement social ? », *Informations sociales*, 192(1), p. 88-97.
- Charmillot, M. & Dayer, C. (2007). « Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques », *Recherches Qualitatives*, Hors-Série, 3.
- Coopérative Tiers-Lieux, 2024, « Bifurcations », *Les Cahiers du Labo – 2^e édition revue et augmentée*, Bordeaux, Coopérative Tiers-Lieux, <https://coop.tierslieux.net/document/les-cahiers-du-labo-2e-edition-revue-et-augmentee>, consulté le 10 juin 2024.
- De la Hosseraye, L., Ferrari, A. & Girard, J. (2023). « L'Ehpad-tiers-lieu : l'Ehpad de demain ? », *Gérontologie et société*, vol. 45, 171(2), p. 83-103.

- Dubus, P. (2009). « Réflexion sur les tiers-lieux », *VST – Vie sociale et traitements*, vol. 3, 103, p. 18-24.
- Ducret, G. (2020). « Toujours plus de besoins, toujours moins de subsides : La Croix-Rouge se réinvente », *Le journal de l'école de Paris du management*, vol. 5, 145, p. 8-14.
- Etchegaray, A., Bourgarrel, S. & Mazurek, H. (2017). « Synthèse des études Offre et besoins en établissements et services médico-sociaux en région Paca », Marseille, CREAI PACA-Corse. <https://ancreai.org/etudes/synthese-des-etudes-offre-et-besoins-en-etablissements-et-services-medico-sociaux-en-region-paca>, étude consultée le 10 avril 2024.
- Eugène-Maestracci, M. (2022). « Le tiers-lieu Le Parallèle : un espace modulable pour aller au-devant des jeunes », *Cahiers de l'action*, 59(2), p. 55-65.
- Fasshauer, I. & Ferreira de Moura, C. (2023). « Les tiers-lieux en Ehpad, de nouveaux modes de participation et de socialisation des personnes âgées dépendantes », *ADSP*, vol. 1, 121, p. 44-46.
- FEHAP & Nexem (2022). *Crise des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif : premier baromètre des tensions de recrutement*, Paris, Nexem, 5 p. https://nexem.fr/sites/default/files/resources/Fehap-Nexem_1er%20Baromètre%20RH_Synthèse%20des%20résultats_202201.pdf, consulté le 25 mai 2024.
- Fossati, E. C., Degavre, F. & Lévesque, B. (2018). « L'innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 23.
- Garric, N., Pugnère-Saavedra, F. & Roचाix, V. (2020). « Construction langagière de la figure de l'aïdant du malade d'Alzheimer : dénominations et mise en mots interdiscursive dans les pratiques », *Corela. Cognition, représentation, langage*, vol. 18, 1.
- Glémain, P. & Billaudeau, V. (2022). « Les tiers-lieux de transition sociétale en région ouest de la France : penser un "transitio-mètre" pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local », *Noroi*, vol. 3, 264-265, p. 139-155.
- Guillemette, F. & Luckerhoff, J. (dir.) (2012). *Méthodologie de la théorisation enracinée*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Hubert, A. (2022). « L'innovation au service des personnes en situation de handicap. L'exemple d'APF France Handicap », dans Batifoulier, F. & Noble, F., *Conduire l'innovation en action sociale et médico-sociale à l'heure de la transformation de l'offre*, Paris, Dunod, p. 187-197.
- Illich, I. (1973). *La convivialité*, Paris, Seuil.
- Lévi-Strauss, C. (1985). *La pensée sauvage*, Paris, Presses Pocket.
- Liefoghe, C. (2018). « Le tiers-lieu, objet transitionnel pour un monde en transformation », *L'Observatoire des Politiques Culturelles*, vol. 2, 52, p. 9-11.
- Martel, M. (2017). « Le design du "care" en bibliothèque : du tiers lieu au lieu d'inclusion sociale », *I2D – Information, données & documents*, 54, p. 52-54.
- Oldenburg, R. (1989). *The great good place*, New York, Paragon House.
- Prouteau, L. & Tchernonog, V. (2017). « Évolutions et transformations des financements publics des associations », *Revue française d'administration publique*, vol. 3, 163, p. 531-542.
- Royer, M. (2022). « Fabrique d'un tiers-lieu mobile au croisement de pratiques expérimentales », *Management des technologies organisationnelles (MTO)*, 14, p. 41-53.
- Tehel, A., Pasquier, R. & de Guibert, A. (2023). « Tiers-lieux et politiques de solidarité en France : la quête contrariée du pouvoir d'agir », *Lien social et Politiques*, 91, p. 181-197.
- Winnicott, D. W. (1975). *Jeu et réalité. L'espace potentiel*, Paris, Gallimard, coll. « Connaissance de l'inconscient ».